

**Commission scientifique et pédagogique**

**Certification Kiné France Prévention  
(C.N.P.K.)**

Je soussigné, Jean-Luc REYNAUD, président de la commission scientifique et pédagogique de Kiné France Prévention (CNPK) atteste que le protocole de formation **PAMAL** (prévention des accidents et maladies de l'appareil locomoteur) a fait l'objet d'une demande d'accréditation auprès de notre commission par l'association Kiné Ouest Prévention.

Un dossier de présentation a été diffusé aux membres de la commission qui l'ont étudié et Christian MEIGNAN, responsable des formations à kiné Ouest Prévention a été audité par la commission le 12 novembre 2012.

A vu du dossier et de l'audit, la commission, après débat et observations à l'organisme demandeur, certifie que le protocole de formation PAMAL est conforme à ses recommandations en matière de prévention en kinésithérapie et le recommande aux entreprises et aux acteurs de prévention et de santé au travail.

Cette certification est révisable tous les cinq ans,

Fait à Paris, le 26 septembre 2014

Jean-Luc REYNAUD

